



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-03-2019-20

Date de convocation le 14/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mars 2019

Le vingt-deux mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoir : M. DUCOS DUCQ donne pouvoir à M. LACOSTE-PEDELABORDE.

Secrétaire de séance élue : M. PALIS Estelle.

OBJET : CONVENTION DE DESSERTE INTERIEURE EN EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT GAVE ET BAISE POUR LE LOTISSEMENT VALLE DE LA GEOULE

Le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les conditions de réalisation et de financement de l'opération de desserte intérieure en eau potable du lotissement Vallée de la Geoule.

Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, pour le compte de la commune.

Sur le domaine privé de la commune, cette opération est financée à 100 % par la commune, Tva Comprise, la commune s'engage donc à rembourser au syndicat les sommes qu'il aura avancées au titre de cette opération.

A titre indicatif, le montant de l'opération devrait s'élever à 21 395.98 € TTC.

Ceci étant une estimation, la commune s'engage à rembourser la totalité des frais portés par le Syndicat dans le cadre de cette opération.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer la convention de desserte intérieure en eau potable avec le syndicat Gave et Baïse pour le lotissement Vallée de la Geoule

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2019 du lotissement

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/04/2019